

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18/09/2023

Date d'affichage

02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Philippe GAILLARDON qui donne pouvoir à M. Serge ANFRAY, M. Benoît LAVARDE qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, M. Raymond GIRARD qui donne pouvoir à Mme Annick PLANTEGENEST.

Madame Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°09/08 : ÉCLAIRAGE DU JARDIN DE LA MAISON DE SANTÉ

Madame le Maire donne la parole à Jean-Marc VARIN concernant le dossier d'éclairage du jardin de la maison de santé de l'Elle.

Un devis a été demandé à l'entreprise Lafosse de Condé-sur-Vire afin de déposer l'éclairage au sol actuellement hors service et de fournir et poser 9 éclairages LED sur piquet.

Le devis s'élève à 1 955.40 € HT soit 2 346.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de remplacer l'éclairage au sol par de l'éclairage LED sur piquet.
- Accepte le devis de l'entreprise Lafosse de Condé-sur-Vire pour un montant de 1 955.40 € HT soit 2 346.48 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 